

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 6 décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, se sont réunis à 20 h 30 à la Mairie –salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 novembre 2018, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. POUSIN Claude, AUDOUIT Gérard, PAILLAT François, Mmes YOU Patricia, BARRE Valérie, M. THOMAS Claude, Mmes NAUD Catherine, PROUTEAU Mireille, M.AUDEBEAU Jean-Pierre, Mmes MONTAS Fanny, MAUGÂT Sonia, FONTENEAU Nathalie, MM GARREAU Vianney, BERNIER Denis.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES

M. ANTUNES Jean-François,

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Denis BERNIER est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. Approbation du compte rendu du 8 novembre 2018

Le compte rendu du 8 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Statuts de l'Agglo2b

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a souhaité modifier ses statuts pour d'une part identifier la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » et de la séparer de la compétence obligatoire « assainissement » et d'autres part d'opérer des corrections par suite d'erreurs matérielles, à savoir :

- **3.5.1 Environnement/paysage**

Mise en place et coordination de la politique de l'environnement, notamment en faveur de la mise en valeur du paysage et de la préservation du paysage de Bocage : filière bois-énergie, soutien aux actions d'associations,

- **3.7.5. Cinémas**

Soutien des structures de gestion des cinémas dans le cadre de l'organisation et la diffusion de l'offre cinématographique,

- **3.7.6 Patrimoine**

Soutien des projets d'aides au patrimoine public ou privé, non protégé, d'intérêt communautaire.

A l'unanimité le Conseil Municipal se prononce favorablement pour ces modifications.

3. Contrat groupe d'assurance des risques statutaires

La commune adhère au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres. Ce contrat garantit les risques financiers découlant des obligations statutaires à l'égard du personnel communal en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, de maladies et d'accidents imputables ou non au service...

Le contrat actuel arrive à son terme le 31/12/2019, le Centre de Gestion le remet en concurrence pour une nouvelle période de 01/01/2020 au 31/12/2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite participer à la procédure mise en place par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

4. Contrat Collectif d'Assurance Complémentaire

MUTUALIA Alliance Santé au même titre qu'AXA Assurance a souhaité présenter sa mutuelle communale. Ce contrat a pour objet de faire bénéficier les résidents de la commune des garanties du régime complémentaire de frais médicaux.

MUTUALIA propose de signer une convention avec la commune afin de permettre aux résidents de la commune de bénéficier de ce contrat collectif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la mise en place de ce contrat collectif d'assurance complémentaire santé à adhésion facultative près de MUTUALIA Alliance Santé.

5. Espace St François

La commune a fait appel au CAUE des Deux-Sèvres (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour l'accompagner dans son projet de reconversion du site de l'Espace St François. Les premières options présentées vont permettre au Conseil Municipal de se positionner et définir les besoins réels pour ce projet.

Deux options :

- 1 Conservation de bâtiment et définition d'une nouvelle programmation
- 2 Conversion du site en petit collectif de logements locatifs

Si la commune choisit l'option 1 : *conserver le bâtiment actuel dans sa configuration* ; elle devra réfléchir à un nouvel usage pour le lieu en fonction des besoins de la commune,

Si la commune choisit l'option 2 : *conversion du site en logements locatifs* ; il sera nécessaire de prévoir une étude de faisabilité de l'opération, au préalable d'une mission de maîtrise d'œuvre et permettre ainsi d'écrire un cahier des charges avant consultation.

Un accompagnement ponctuel du CAUE 79 est donc possible pour la rédaction du cahier des charges et la mise en concurrence des professionnels.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'adhérer pour l'année 2019 au CAUE soit pour les communes de 1 000 à 2 000 habitants une cotisation annuelle de 200,00 €
- de conventionner, avec le CAUE, si le choix de l'option 2 est retenu, pour un accompagnement ponctuel sur ce projet, pour un forfait de 500,00 €

6. Divers

Espace Commercial

Monsieur le Maire a fait part de ses différentes rencontres avec l'Association « Pierre & Cie » et les commerçants susceptibles d'avoir une activité au sein de l'espace commercial dans le Centre Bourg.

La commune va prendre en charge les travaux à réaliser dans cet espace (nettoyage, peinture, mise en place des compteurs...), puis dans un second temps définir avec chacun les besoins pour ensuite proposer un bail pour la location de ce lieu

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 10 janvier 2018

Monsieur le Maire clôt les débats, et lève la séance à 22 h 30

Le Maire,
Claude POUSIN